



insuffisance professionnelle et formation

Par **quartz**, le **27/10/2010** à **11:07**

Bonjour,

Peut on licencier pour insuffisance professionnelle un salarié en cours de formation professionnelle continue* en lien avec le poste occupé alors que :

- il était informé par le cv d'une expérience dans l'activité de moins de 12 mois,
- pendant 18 mois le salarié a été le seul salarié à assurer les fonctions dans l'association qui démarrait dans l'activité.

*Cette formation a été sollicitée par l'employeur et acceptée par le salarié

Qu'en pensez vous

Par **P.M.**, le **27/10/2010** à **12:06**

Bonjour,

L'employeur peut toujours procéder à un licenciement mais ensuite le salarié peut le contester et exercer un recours avec notamment les arguments que vous indiquez en l'occurrence...